

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 134 concernant un Membre du Conseil d'Administration.

n° 134

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 mai 1906

Numéro JO
n° 115 du 01/06/1906

Date du numéro
1 juin 1906

VISAS

Le Secrétaire Général des Colonies, Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 11 octobre 1899, portant réorganisation du Conseil d'Administration: Vu la décision du 19 mai 1906 chargeant par intérim M. Vennat chef du Bureau des Finances, des fonctions de Secrétaire Général, et attendu qu'il doit être numériquement remplacé comme membre du Conseil d'Administration pendant la durée de cet intérim où il fait de droit partie de ce Conseil :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — M. Roucou, Juge de Paix à compétence étendue p. i, siègera au Conseil d'Administration en remplacement de M Vennat, Chef du Bureau des Finances, appelé à siéger en qualité de Secrétaire Général p. i. Art.2.— Le présent arrêté sera publié, communiqué partout où besoin sera.

PAUL PATTE.